

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

...23.....

Conseillers en

fonction :

...23.....

présents :

...18.....

+ 4 procurations de vote

Séance ordinaire du 31 mars 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

**Point 9 : Compte Financier Unique 2024 - Affectation des résultats de clôture 2024 au budget primitif 2025**

**1/ Compte Financier Unique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023 (1)	Part affectée à l'investissem ent : Exercice 2024 (2)	Résultat de l'exercice 2024 (3)	Résultat de clôture de l'exercice 2024 (1-2+3)
Investissement	- 57 025,87		- 109 133,35	- 166 159,22
Fonctionnement	1 649 073,75	641 225,87	67 283,00	1 075 130,88
TOTAL	1 592 047,88	641 225,87	- 41 850,35	908 971,66

Le compte financier unique 2024 fait apparaître un :

- Reste à réaliser en dépenses d'investissement de 243 700 €
  - Reste à réaliser en recettes d'investissement de 223 700 €
- Différence des RAR = - 20 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 ABSTENTIONS (Didier BOLLENBACH – Audrey HEPP)

2/ Affectation des résultats de clôture 2024 au budget primitif 2025, de la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 de la commune de la façon suivant :

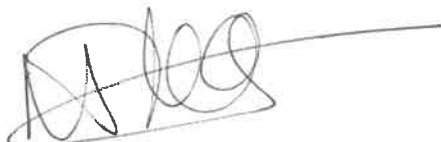
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Affectation au budget primitif 2025 communal	Compte D'affectation
Section de fonctionnement	1 075 130,88	888 971,66	002 : excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement)
Section d'investissement	- 166 159,22	166 159,22	001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement)

DECIDE d'affecter 186 159,22 € (- 166 159,22 – 20 000 de RAR négatif = - 186 159,22 €) d'excédent de fonctionnement du Compte Financier Unique 2024 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du Budget Primitif 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.  
Lampertheim, le 31 mars 2025

Nathalie TROG



Secrétaire de séance



Murielle FABRE



Maire de Lampertheim